

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Lussier

<https://www.cadre21.org/membres/19b44100d840492a8b4cb578>

Date d'obtention : 2023-11-22 14:24:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une trousse qui nous permet d'agir rapidement, efficacement et de manière standardisée auprès des jeunes qui seraient impliqués dans une situation de sextage. Cette intervention permet d'éduquer les jeunes et de les sensibiliser de leur comportement et des conséquences possibles (mesure non judiciaire dans un premier temps).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Standardiser nos interventions de façon à être plus rapide, définir les rôles et responsabilités en tant d'intervenant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes de la trousse, rester neutre et déterminer si c'est un geste impulsif ou malveillant.